



CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE LA SARL A BRAVI TRAITEUR

**Date limite du dépôt des offres
le 15 septembre 2025 à 12h**

Par jugement en date du 24 juin 2025, le TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL A BRAVI TRAITEUR sise 5 rue de la Pompe à ALBI (81000).

Ce même jugement a désigné Maître Laetitia MARTINEAU aux fonctions de liquidateur judiciaire.

En cette qualité le liquidateur, conformément aux dispositions des articles L.642-19 et suivants ainsi que des articles R.622-22 et suivants du code de commerce, déclare qu'il est envisagé la cession du :

**Fonds de commerce de la société A BRAVI TRAITEUR
5 rue de la Pompe
81000 ALBI**



INFORMATION PREALABLE

Le présent document est établi au vu des éléments et informations reçus à ce jour sans que le rédacteur puisse en garantir l'exhaustivité et sans que la responsabilité du liquidateur puisse être engagée pour toute inexactitude dans les éléments qui lui ont été remis.

Tout candidat intéressé doit réaliser ses investigations afin de former son propre jugement sur les présentes informations et s'entourer de conseils professionnels adéquats, afin de tenir compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales liées à la présente opération.

DESCRIPTION DES ELEMENTS COMPOSANT LE FONDS DE COMMERCE

1. Informations sur le fonds de commerce :

Le fonds de commerce a été acquis le 13 octobre 2022.

Activité : Traiteur, la préparation de plats à emporter la livraison de repas aux particuliers professionnels et collectivités la commercialisation de tous produits et spécialités culinaires

Situation locative : **Cf. fiche bail ci-après.**

Données comptables :

Exercice clos	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	227.085 €	239.141 €
Résultat d'exploitation	2.378 €	-28.454 €
Résultat de l'exercice	168 €	-34.601 €

2. Le fonds de commerce comprend les éléments incorporels et corporels :

• **Eléments incorporels**

- Droit au bail des locaux situés à ALBI (81100) :
 - 5 rue de la Pompe, cadastré section AC, n° 109
 - 7 et 9 rue de la Porta, cadastré section AC, n° 104, 105 et 108
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne, nom commercial « LE JARDIN DES QUATRE SAISONS »

L'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

• **Eléments corporels**

Le mobilier, matériel et stock en pleine propriété selon inventaire établi par la Maître Philippe AMIGUES, Commissaires de Justice, selon extrait joint en annexe, **sous réserve des actifs pouvant faire l'objet d'une revendication dont le candidat s'engagera à faire son affaire personnelle.**

3. Renseignements relatifs au personnel :

La société A BRAVI TRAITEUR employait 1 salarié à la date de la liquidation judiciaire.

Afin de préserver les droits des salariés vis-à-vis de la garantie du CGEA (UNEDIC AGS), le licenciement du salarié pour motifs économiques a été effectué. Le candidat devra déclarer faire son affaire de toute priorité de réembauchage.

4. Contrats fournisseurs :

Aucun contrat fournisseur ne peut être cédé, chaque candidat fera son affaire personnelle de la reprise des contrats fournisseurs.

5. Visite des locaux :

Pour toute visite des locaux, il convient de prendre contact avec l'Etude de Maître MARTINEAU au 05.63.72.03.78 ou à l'adresse mail contact@etude-martineau.fr.

FICHE D'IDENTIFICATION DU BAIL

SOUS TOUTES RÉSERVES EU ÉGARD AUX ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS

Bail commercial : Deux baux conclus pour une durée de 9 années, lesquels ont commencé à courir le 13/10/2022 pour se terminer le 12/10/2031.

Adresse des locaux : 5 rue de la Pompe & 7 et 9 rue de la Porta – 81000 ALBI

Désignation : un immeuble à usage commercial comprenant :

Au rez-de-chaussée, pièce à usage d'accueil et bar, un WC, deux salles de restaurant, une cuisine, un escalier privatif conduisant au premier étage à une pièce et à une salle d'eau, une cave en sous-sol et dont l'accès se fait soit par la Rue de la Pompe par l'accueil en rez-de-chaussée soit par la Rue Porta par les cuisines.

Destination : exploitation des activités suivantes, séparément ou concomitamment : restaurant, traiteur, préparation de plats à emporter, livraison de repas, commercialisation de produits et spécialités culinaires, organisation et animation d'atelier de cuisine, salon de thé, à l'exclusion de toutes autres même temporairement.

Loyer mensuel : 840.00€ hors charges pour les locaux situés 5 rue de la Pompe et 560.00€ hors charges pour ceux situés 7 et 9 rue de la Porta. Loyers non assujettis à la TVA.

Dépôt de garantie : 840€ pour les locaux situés 5 rue de la Pompe et 560.00€ pour ceux situés 7 et 9 rue de la Porta.

Dette locative : L'acquéreur devra en sus du prix, prendre à sa charge le remboursement des loyers dus depuis le jugement d'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire et procédera à la reconstitution du dépôt de garantie entre les mains de liquidateur.

Les fonds correspondant au remboursement des loyers et la reconstitution du dépôt de garantie devront être transmis par l'acquéreur au liquidateur par chèque bancaire ainsi qu'une attestation d'assurance des locaux au préalable de la remise des clés des locaux.

Il est par ailleurs rappelé que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

MODALITÉS ET CONTENU DE L'OFFRE

Les offres d'acquisition devront être fermes et définitives, et dépourvues de toute condition suspensive ou résolutoire de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession.

Les offres d'acquisition devront être établies en **trois exemplaires dont un non relié** (en ce compris les annexes), l'un destiné à Monsieur le juge-commissaire, le deuxième au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI et le dernier à moi-même (ce dernier exemplaire devant contenir la garantie financière) et comporter **impérativement** :

- **La présentation du candidat repreneur ;**
- **Les éléments d'actifs repris tout ou partie ;**
- **Le prix d'acquisition à hauteur de l'intégralité du prix offert net vendeur, hors droits, hors frais, hors charges.**
- **L'acquéreur devra en sus du prix, prendre à sa charge le remboursement des loyers dus depuis le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire et procédera à la reconstitution du dépôt de garantie entre les mains de liquidateur. Les fonds correspondant au remboursement des loyers et la reconstitution du dépôt de garantie devront être transmis par l'acquéreur au liquidateur par chèque bancaire ainsi qu'une attestation d'assurance des locaux au préalable de la remise des clés des locaux.**

1. La présentation du candidat acquéreur :

Concernant l'identité de l'acquéreur il convient de communiquer :

- S'il s'agit d'une personne morale :
 - Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social,
 - Un extrait Kbis (de moins de trois mois),
 - Le dernier bilan,
 - L'état des inscriptions des privilèges et publications,
 - La photocopie d'une pièce d'identité du dirigeant et des associés.
- S'il s'agit d'une personne physique :
 - L'état civil complet (nom, date et lieu de naissance, adresse, nationalité, situation de famille, contrat de mariage),
 - Le lieu de résidence,
 - La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - Les 2 derniers avis d'imposition.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne est possible : selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique à laquelle l'acquéreur entend se substituer, il conviendra de joindre les documents réclamés ci-dessus.

Si la société est en cours de constitution, l'état civil du futur dirigeant, des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devront être précisés, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

L'acquéreur devra indiquer :

- **Le projet de reprise** : présentation synthétique du projet rattaché à l'achat du fonds de commerce à laquelle devront être joints les prévisions d'activité et le financement.
- **Le périmètre de reprise** : les éléments d'actifs repris tout ou partie. En cas de reprise de plusieurs actifs, le candidat devra indiquer si l'offre est **divisible ou non**.
- **Le prix** : exprimé en euros, le prix est stipulé « **net vendeur** », soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession.

Pour rappel, il y a lieu de prévoir en sus du prix proposé, le remboursement des loyers dus à compter de l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ainsi que la reconstitution du dépôt de garantie entre les mains du liquidateur judiciaire (à acter dans l'offre).

En outre, l'acquéreur devra faire notamment son affaire des coûts de purge des inscriptions qui peuvent exister sur le fonds de commerce.

Le prix devra être **ventilé entre les éléments incorporels, corporel et le stock**. La décomposition du prix doit apparaître clairement dans l'offre de reprise.

2. Garantie du prix de cession

Le prix de cession doit être intégralement garanti :

- Soit par un **chèque de banque** (et non un chèque bancaire) émis à l'ordre suivant :
« Maître Laetitia MARTINEAU – SARL A BRAVI TRAITEUR »,
- Soit par une **garantie à première demande** sans bénéfice de discussion accordée par un établissement bancaire.

3. Une attestation sur l'honneur stipulant (modèle ci-annexé) :

- Qu'il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre le candidat et Monsieur Alexandre BRAVI, conformément à l'article L.642-3 du code de commerce,
- Que le prix est sincère et véritable,
- Que le candidat (personne physique ou personne morale) n'est attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
- Que le candidat a pris connaissance du présent cahier des charges et de ses conditions et s'engage à les respecter.

4. Une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds (modèle ci-annexé).

PROCÉDURE

Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront être déposées au plus tard le 15 septembre 2025 à 12h en l'étude de Maître Laetitia MARTINEAU, 44 bis rue de l'Hôtel de Ville à CASTRES (81100).

Examen des offres : À l'issue du délai, les offres recueillies seront déposées au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI.

Monsieur le juge-commissaire sera saisi afin qu'il statue sur les offres et rendra une ordonnance qui retiendra ou non l'une des offres présentées.

Entrée en jouissance : L'entrée en jouissance interviendra au jour de l'ordonnance du juge-commissaire autorisant la cession, de telle sorte qu'à compter de cette date, les loyers des locaux ainsi que toutes les charges et assurances et impôts afférents au fonds de commerce seront supportés par le repreneur.

Rédaction des actes de cession : un rédacteur d'acte sera missionné par la procédure dont l'intégralité des frais et honoraires devront être pris en charge par le cessionnaire.

Dans l'hypothèse où celui-ci entendrait également missionner un rédacteur d'actes il appartiendra aux rédacteurs de définir entre eux la répartition des tâches et honoraires globaux, comme il est d'usage pour la rédaction des actes de cession.

Droit de préemption urbain : Il est enfin rappelé pour votre parfaite information, que l'acquéreur devra faire son affaire personnelle du droit de préemption sur le fonds de commerce que la commune de ALBI est susceptible de faire jouer, en application des dispositions des articles L.214-1 et suivants, R.214-1 à R.214-16 du code de l'urbanisme et L.145-2 et suivants du code commerce.

Fait à CASTRES, le 22 juillet 2025

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ORIGINE DES FONDS

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Certifie sur l'honneur que les sommes qui seront versées au titre de l'acquisition du fonds de commerce de la A BRAVI TRAITEUR n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens des articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier, 324-1 et suivants, 421-2-2 et 4231-5 du code pénal et 415 du code des douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

Certifie sur l'honneur que les sommes proviennent de

.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature

**ATTESTATION D'INDEPENDANCE, DE SINCERITE DU PRIX, D'ABSENCE DE
PROCEDURE COLLECTIVE EN COURS ET D'ACCEPTATION DES CONDITIONS
DU CESSION DU FONDS DE COMMERCE**

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.

Déclare me conformer aux dispositions de l'article L.642-3 du code de commerce, et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet d'une procédure collective.

En outre cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, ni même des contrôleurs.

Déclare n'être attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Déclare avoir été rendu destinataire et avoir pris connaissance du cahier des charges établi par le liquidateur judiciaire ainsi que de ses annexes et m'engage à en respecter les dispositions.

Fait à

Le

Signature

**ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF
DES ACTIFS DÉPENDANTS DE LA PROCÉDURE DE**

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

SARL A BRAVI TRAITEUR

**5 rue de la Pompe
81000 ALBI**

Dressé le 19 mai 2025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Albi en date du 29 avril 2025
Greffe N°: 2025 000751

Mandataire judiciaire: Maître MARTINEAU Laetitia
Juge Commissaire : Monsieur REGNIER Benoit

Inventaire A BRAVI TRAITEUR réalisé le 19 Mai 2025	Exploitation
---	---------------------

Dans l'entrée

1.	Machine à glaçons - ITV en panne	MEMOIRE
2.	150 serviettes tissu usagé Un lot de verres à pieds - env 80 Couverts inox - env 80 Assiettes porcelaine blanche - 60 couverts	600
3.	Cave à vin - Eurocave déclarée HS	MEMOIRE

Dans le restaurant

4.	8 tables plateaux bois 4 couverts 4 tables plateaux bois 2 couverts 42 chaises en tissu récentes	1 600
5.	Petit dressoir en mélaminé Bouteille de petite décoration	60

Dans la cuisine

6.	Four de marque NEVO de 2025	600
7.	Meuble réfrigéré trois portes inox de 2025 - Carot	600
8.	Piano de cuisine 4 becs gaz et plancha ainsi qu'une plaque gaz - vieux matériel Hotte 6 grilles	1 400
9.	Salamandre gaz de marque Charvet - vieux matériel Meuble réfrigéré 4 portes de marque Carot - année 2025	800
10.	Ensemble de lavage comprenant lave-vaisselle et plonge 2 bacs - vieux matériel	600
11.	Un plan de travail avec plonge, environ 500cm	400
12.	Chambre froide 2 portes MISA : une négative et une positive, environ 12m2	1 200
13.	Table inox 2 plateaux 220cm Une petite table 2 plateaux un tiroir en ceinture	300
14.	Étagères murales : - Une de 200cm - Une de 120cm - Une porte assiette Un placard mural 2 portes coulissantes	300

15.	Une étagère à 4 niveaux doubles, 2 étagères d'angles	400
16.	Un lot d'ustensiles de cuisine et 20 bacs gastro	200

Stock

17.	Une quinzaine de bouteilles de vin	70
-----	------------------------------------	----

Appartenant à des tiers

18.	3 containers isotherme - appartenant à la maison de retraite du parc	MEMOIRE
19.	Appartenant à Alban traiteur : une cellule de refroidissement, une échelle, un four à gaz, deux coupes inox	MEMOIRE
20.	Machine à café appartenant à Les cafés de Mélodie	MEMOIRE
21.	Caisse enregistreuse et 2 imprimantes tickets - Haxe Direct	
22.	Écran E-Pack Hygiène appartenant à E Pack pro	MEMOIRE

TOTAL GENERAL		9 130
----------------------	--	--------------

RECAPITULATIF

	Exploitation
<i><u>Dans l'entrée</u></i>	
<i><u>Dans le restaurant</u></i>	
<i><u>Dans la cuisine</u></i>	
<i><u>Stock</u></i>	
<i><u>Appartenant à des tiers</u></i>	
TOTAL GENERAL	9 130

Fait et dressé par Nous, Maître Philippe AMIGUES,
Commissaire de Justice
à ALBI
Le 19 mai 2025.

Albi, le 21 mai 2025



Philippe AMIGUES